

SPORT

[Anaïs Bohuon](#), [Grégory Quin](#)
in Juliette Rennes, [Encyclopédie critique du genre](#)

La Découverte | « [Hors collection Sciences Humaines](#) »

2021 | pages 715 à 726

ISBN 9782348067303

DOI 10.3917/dec.renne.2021.01.0715

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/encyclopedie-critique-du-genre---page-715.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour La Découverte.

© La Découverte. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

SPORT

par Anaïs Bohuon et Grégory Quin

Le sport est très souvent présenté comme une véritable « philosophie de vie », dont l'« essence » serait une forme d'égalité protégée par de nombreux règlements, codes et chartes qui fixent les pratiques et les compétitions pour permettre aux meilleur·e·s de gagner. Conformément à cette éthique, l'une des premières règles constitutives des sports consiste à catégoriser les pratiquant·e·s selon divers critères : le handicap (pensons aux jeux Paralympiques), le poids (dans la plupart des sports de combat : judo, boxe ou encore haltérophilie), l'âge, mais surtout le sexe. Ce principe de catégorisation répond au principe de la garantie d'une incertitude du résultat, au fondement de toutes les compétitions sportives.

Qu'il s'agisse des compétitions d'élite ou des activités du plus grand nombre, le sport est un espace social où la non-mixité est la norme dominante. Les seules exceptions concernent des pratiques ne sollicitant pas en premier lieu de qualités de force, comme le tir, la voile ou l'équitation. Femmes et hommes concourent ainsi le plus souvent dans des catégories distinctes, chacune avec ses chronomètres, ses barèmes et ses records. Les corps masculins et féminins y sont explicitement hiérarchisés, à partir de l'idée que les hommes seraient « naturellement » plus forts.

À cette non-mixité s'ajoute une appréciation différenciée des performances des sportifs et des sportives par l'ensemble des personnes qui commentent les épreuves [Markula, Bruce et Hovden, 2010] et les organisent ainsi que par le public et les athlètes. Ce processus débouche sur une survalorisation du sport masculin et une réactualisation continue du sport comme « fief de la virilité », pour reprendre

les termes proposés par les sociologues Norbert Elias et Eric Dunning [1986]. S'il continue d'être opérant pour comprendre le sport du début du *xxi*^e siècle, le concept de « fief de la virilité », qui a pour finalité un « idéal de virilité normatif » [Mosse, 1997] – traduit par d'autres comme un « spectre de la virilisation » [Baillette et Liotard, 1999] –, possède un fondement anthropologique et épistémologique touchant à la biologie et à la physiologie des corps humains, eux-mêmes construits par plusieurs siècles de discours médico-philosophiques.

Genèse de la mise en mouvement des corps des femmes

Depuis plus d'un demi-siècle, différents travaux de l'histoire du sport incluent la question de l'engagement des médecins dans la définition de l'« exercice corporel » [Vigarello, 1978 ; Defrance, 1987 ; Hargreaves et Vertinsky, 2007 ; Quin et Bohuon, 2013 et 2015], à la fois sur le plan des discours produits et sur celui de la mise en place d'institutions spécifiques. Par ailleurs, un certain nombre d'ouvrages portant sur l'histoire des activités physiques et sportives des femmes évoquent le rôle des médecins dans leur accession à ces espaces sociaux singuliers [Messner et Sabo, 1990 ; Hargreaves, 1994 ; Arnaud et Terret, 1996 ; Davisse et Louveau, 1998 ; Hartmann-Tews et Pfister, 2003 ; Terret, 2005 ; Verbrugge, 2012].

Ayant partie liée avec la construction d'un « fief de la virilité », les discours gymniques et sportifs médicaux fonctionnent comme une matrice pour affiner l'intelligibilité des corps en mouvement. L'histoire de la fabrique médicale des corps sexués atteste du rôle des médecins dans la permanence des discours naturalistes, mais également des redéfinitions et des changements de conception des critères qui fondent la différence des sexes, construite comme une « différence incommensurable » [Laqueur, 1992].

Dans la seconde moitié du *xix*^e siècle, partout en Occident, les médecins placent les femmes au cœur d'un dispositif visant à entretenir le corps de la nation par le mouvement. Leurs nombreux discours rejoignent les questionnements anthropologiques contemporains sur la race, notamment durant les décennies consécutives à la défaite contre la Prusse de 1870. Ce dispositif s'étend de la législation sur le travail ou sur le système scolaire à l'émergence des spécialités médicales gynécologique et pédiatrique, au développement parallèle de la puériculture

et, plus tard, aux réglementations restrictives pour l'accès des femmes aux pratiques physiques et sportives [Stewart, 2001]. Les « mères » sont envisagées en action, pour entretenir la santé de leur corps et pour soutenir leurs actions sur les autres corps (à la fois pendant la gestation et pendant les premières années de la vie des enfants), dans un contexte marqué par l'idéologie de la dégénérescence dont les répercussions s'évalent bien au-delà de 1900. Ces dynamiques se font l'écho d'autres plus anciennes, comme celles mises en évidence par Elsa Dorlin dans *La Matrice de la race* [2006]. En effet, dès les xvii^e et xviii^e siècles, les corps féminins ont fait l'objet d'un intérêt marqué chez les médecins promoteurs des prémices d'une éducation du physique.

L'histoire des pratiques physiques et sportives montre de façon paradigmatique une tension entre la naturalité du corps et son historicité, sa plasticité : parce qu'ils interviennent sur les qualités plastiques du corps (qui peut être forgé, formé, amendé par la pratique), les médecins et les éducateurs réactualisent *in fine* le diktat naturaliste de la différence des sexes, qu'ils ne songent de toute façon pas à contester. Cette histoire fait apparaître un schéma de prescriptions contradictoires : « Devenez fortes et résistantes pour remplir au mieux vos fonctions maternelles, mais n'allez pas vous transformer en viragos ! » enjoint-on les femmes. Le dilemme est bien réel car, si la nécessaire régénération du corps de la nation et des caractères de la « race » (vigueur, santé, taille, force, etc.) passe par la promotion de la vigueur du corps féminin, celle-ci menace intrinsèquement le fondement naturel de la différence des sexes et la stricte partition des rôles.

Cependant, fort de la caution médicale progressivement accordée à l'exercice physique, le mouvement d'institutionnalisation du sport féminin s'amorce dans les années 1910 et s'intensifie lors de la Première Guerre mondiale grâce à la détermination d'Alice Milliat, grande militante pour la reconnaissance du sport féminin, notamment international, et à la politique volontariste de la Fédération sportive féminine internationale (FSFI) qu'elle a créée en 1921 [Park et Vertinsky, 2013]. Cela incite le Comité international olympique (CIO) à accepter d'inclure, dans les jeux Olympiques d'Amsterdam de 1928, cinq premières épreuves officielles d'athlétisme féminin. Pourtant, la participation au 800 mètres de femmes – logiquement marquées physiquement, à la fin de la course, par l'effort fourni – déclenche alors une levée de boucliers médiatique et médicale, aboutissant à l'interdiction d'épreuves féminines de plus de 200 mètres dès 1932 et pour plus de trente ans.

Si l'activisme d'Alice Milliat participe au processus de légitimation du sport féminin dans l'entre-deux-guerres, les craintes perdurent et mènent à l'instauration de contrôles médicaux pour les sportives : les médecins entendent garantir la supposée « nature » des corps féminins sportifs.

Des sportives sous l'emprise des contrôles de sexe

Des contrôles de sexe, désignés également comme « tests de féminité » ou, dans les années 1990, « contrôles de genre » – en fait, examens médicaux imposés à des sportives tirées au sort –, ont été instaurés pour la première fois en 1966 lors des championnats d'Europe d'athlétisme à Budapest par la Fédération internationale d'athlétisme (IAAF) et généralisés, dès 1968, par le CIO [Woodward, 2012]. Si leur objectif affiché – débusquer d'éventuels hommes se faisant passer pour des femmes afin de remporter des médailles – a été maintenu, protocoles et méthodes ont subi des modifications à travers le temps. On observe le passage de tests morphologiques et gynécologiques (1966-1968) à des tests cytologiques pour identifier le deuxième chromosome X (1968-1992), puis génétiques pour identifier le chromosome Y (1992-2000) et, depuis 2000, des tests hormonaux, notamment des taux d'androgènes [Wackwitz, 2003 ; Bohuon, 2012 ; Bohuon et Rodriguez, 2016 ; Karkazis *et al.*, 2012].

Ces pratiques et leurs transformations sont à questionner, tout autant que les présupposés idéologiques qu'elles laissent entrevoir dès lors qu'une définition normative et exclusive de la « vraie femme » se dessine à travers ces tests. Cette définition devient le critère décisif d'éligibilité, garant de la participation à la compétition, mais également de la féminité. Le choix d'un seul des critères de détermination du sexe (les organes génitaux apparents puis les chromosomes et/ou les hormones aujourd'hui) élude la complexité de cette question et met au ban nombre d'individus, en rendant leur corps illisible [Peyre et Wiels, 2015]. En effet, les exceptions constatées remettent en cause la bicatégorisation sexuée, qu'elle soit définie par la conformation de l'appareil génital ou par la présence des gonades (testicules et ovaires), par la formule chromosomique (XX ou XY), par les taux hormonaux ou par la psychologie. En réalité, comme le soulignent depuis longtemps les recherches féministes comme celles d'Anne Fausto-Sterling [2012],

il est impossible de déterminer de façon univoque et définitive le sexe biologique d'un individu [voir les notices « Bicatégorisation » et « Mâle/femelle »].

Si la société ne retient institutionnellement et culturellement que deux sexes, c'est surtout dans une perspective de régulation sociale. Les opérations pratiquées sur les enfants intersexes s'avèrent strictement arbitraires, la sexuaton des corps étant construite en miroir d'une binarité sociale elle-même fondée sur « une sexualité reproductive qui construit des identités claires et sans équivoque ainsi que des positions pour des corps sexués l'un en fonction de l'autre » [Butler, 2005, p. 222]. Or le monde du sport produit lui aussi ces opérations chirurgicales normalisatrices, en poussant certaines sportives à « normaliser » leurs organes génitaux. La judoka brésilienne Edinanci Silva a ainsi été contrainte par le CIO à se faire retirer ses testicules intra-abdominaux pour pouvoir participer aux jeux Olympiques d'Atlanta en 1996. De la même manière, durant les JO de Londres de 2012, les niveaux de testostérone de quatre athlètes féminines ont été jugés trop élevés au regard du règlement et de lourds soupçons ont pesé sur leurs performances. Les résultats de tests plus approfondis imposés à ces sportives ont alors montré que toutes présentaient un mélange de caractéristiques anatomiques féminines et masculines, en conséquence de quoi il leur a été conseillé de se faire ôter, elles aussi, leurs testicules intra-abdominaux et de diminuer leur niveau de testostérone pour être autorisées à concourir à nouveau. Par ailleurs, ces athlètes ont été invitées à subir d'autres procédures médicales, comme une réduction de la taille de leur clitoris ou de la chirurgie plastique [Fénichel *et al.*, 2013].

La pratique de ces contrôles de sexe suppose ainsi l'application d'une définition de la « vraie femme », qui s'incarne dans un corps qualifié de conforme ou de non conforme. Dans l'histoire du sport, un seul critère de détermination du sexe détient le monopole de la vérité de l'identité sexuée. La « vraie femme » est également définie, en filigrane, par la maternité, effective ou potentielle. Les médecins, quels que soient leur domaine et leur niveau d'exercice, s'accordent pour définir les femmes par leur capacité de gestation. La complexité de la détermination du sexe se trouve ainsi évacuée au profit de l'alignement recherché entre tous les composants du sexe et entre sexe, genre et sexualité [Gimenez, 2014]. Tous ces critères sont en définitive choisis comme marqueurs de la capacité à avoir une sexualité hétérosexuelle

reproductive, comme l'ont démontré les nombreux travaux traitant de l'hétéronormativité et de l'homophobie dans le sport [Liotard, 2008 ; Menesson, 2005, en France ; Cahn, 1993, aux États-Unis]. Ce sont des préoccupations morales plus que médicales qui président à la prise en charge de l'athlète. Il y aurait des corps « bien » ou « mal » sexués : le normal statistique est remplacé par la norme idéologique. L'existence d'individus qui peuvent échouer aux tests sans que l'on puisse parler de fraude permet de mettre en lumière l'inadéquation à la fois des tests et de leur objectif (ce ne sont pas des fraudeurs ou des fraudeuses qui sont dépisté.e-s mais bien des athlètes intersexes¹) [Gimenez, 2014]. On constate la même inadéquation entre les catégories binaires hommes/femmes et une réalité plus complexe qui s'apparente d'avantage à un « archipel du genre » [Guillot, 2008].

Le corps de l'intersectionnalité

Sur les différentes scènes sportives contemporaines (de la pratique locale jusqu'aux méga-événements intercontinentaux), force est de constater que des normes corporelles contribuent à la hiérarchisation symbolique et matérielle des corps, selon des logiques qui participent d'une naturalisation des rapports sociaux de classe, de race et de genre. Mis à part certaines disciplines bien particulières (comme l'athlétisme, le basket-ball, le football) où l'élite intègre plus ou moins largement des sportifs et des sportives africain.e-s ou d'ascendance africaine, les espaces (sociaux, médiatiques, politiques) du sport sont encore largement dominés par la figure de l'homme blanc, hétérosexuel, socialement favorisé et jeune. D'une certaine manière, le sport, s'il autorise certains renversements symboliques sur la base de son ontologique « égalité des chances », reste plutôt conservateur au regard des grands enjeux sociaux contemporains, qu'ils soient de genre, postcoloniaux, politiques ou économiques. Les corps féminins n'échappent pas à ces mécanismes et peuvent à la fois être considérés comme des lieux où s'exerce l'oppression la plus violente et constituer les vecteurs d'un pouvoir spécifique plutôt émancipateur.

1. Selon la définition qu'en donne l'OII (Organisation internationale des intersexes), l'intersexuation se rapporte à « une gamme de conditions médicales où il y a discordance entre le sexe génétique d'un enfant (les chromosomes) et son sexe phénotypique (l'apparence des organes génitaux) ou à toute autre condition qui s'écarte des normes établies différenciant le masculin du féminin ».

L'orientation géopolitique des soupçons sur le sexe des sportives qui s'expriment dans les années 1950-1960 s'inscrit dans le contexte historique de la guerre froide, période où le sport revêt ouvertement des fonctions politiques en assurant un rôle de ciment national et d'affiche internationale. « Dans la propagande soviétique, l'indifférenciation sexuelle des corps symbolise à la fois la santé des “mères de la Révolution” et prétend démontrer l'efficacité des politiques sociales et de promotion de l'égalité entre hommes et femmes » [Dorlin, 2012]. Les soupçons se portent alors majoritairement sur les sportives de l'Est, dont les performances nourrissent la rivalité politique Est/Ouest [Wiederkehr, 2009].

Quelques décennies plus tard, alors que le monde soviétique commence à se fissurer, on assiste au sein des compétitions sportives féminines à l'émergence d'une nouvelle féminité sportive hégémonique, celle des Africaines-Américaines [Vertinsky et Captain, 1994]. Très rapidement, celles-ci vont être l'objet de critiques de la part de scientifiques, mais aussi d'éducateurs influents et de journalistes. Ils soulignent de supposés avantages physiologiques et anatomiques, héritage de leur « origine » africaine. Le mythe de la supériorité physique de l'« homme africain » influence considérablement le paysage sportif. Ainsi, confrontées à des stéréotypes raciaux et sexués les désignant comme plus athlétiques et physiquement douées, mais également comme plus « viriles », certaines d'entre elles développent des stratégies d'hyperféminisation et sont hypersexualisées dans les représentations médiatiques. Dès lors, et compte tenu de leur inscription dans une norme de féminité largement hégémonique, l'identité sexuée des athlètes africaines-américaines ne sera pas réellement questionnée. C'est de dopage qu'on les soupçonne avant tout.

Avec la chute du Mur de Berlin, les équilibres géopolitiques du monde sportif sont bouleversés et un monde multipolaire apparaît. L'éclatement du bloc de l'Est modifie fortement les hiérarchies sportives, avec l'émergence et la progression des anciens satellites soviétiques et celles des pays africains. L'arrivée de ces participantes semble coïncider avec une réactualisation des dispositifs de contrôle de genre et une réécriture des représentations des corps sportifs. À Atlanta en 1996, la décision du CIO de supprimer le test, jugé inutile en raison de son coût élevé proportionnellement au nombre de femmes présentant des différenciations chromosomiques, intervient au moment où les performances des athlètes de l'Est s'alignent sur celles des autres

sportives. Pour autant, ce n'est pas véritablement d'abrogation qu'il est question. Le CIO, tout comme l'IAAF, se rabat sur une disposition antérieure et prévient qu'un personnel médical défini interviendra s'il y a doute sur l'identité sexuée de certaines athlètes. Dans ce cadre, l'orientation géopolitique des soupçons renvoie aux critères normatifs d'une féminité définie à partir d'un idéal occidental qui a toujours régi l'intégration des femmes au monde du sport. À l'heure d'une nouvelle hypermédiation, ce dispositif repose donc sur des doutes visuels qui s'appuient largement sur des stéréotypes du sens commun des dominant-e-s. Il engendre une réactualisation de la différenciation marquée entre « féminité ethnicisée » et « féminité blanche ».

De fait, les organisations sportives internationales sont plus enclines à mettre en doute le sexe des athlètes qui défendent les couleurs de pays non occidentaux. Elles développent également une culture du soupçon à l'égard de certaines fédérations sportives nationales, qui tairaient délibérément la vérité dans le but d'obtenir des médailles et de se positionner sur la scène internationale sportive et politique. L'Occident se méfie de certains pays non occidentaux et institutionnalise cette méfiance, au détriment des femmes dont la visibilité dans les médias demeure pourtant largement inférieure à celle des hommes.

Critiquée au moment de son développement dans les années 1930, la pratique sportive féminine se trouve ainsi questionnée par l'application du test de féminité dans les années 1960, en écho à une opposition politico-sportive entre les blocs de l'Est et de l'Ouest, avant de devenir, depuis les années 1990, l'un des lieux privilégiés de l'antagonisme Occident/non-Occident. Le test de féminité est engagé dans un véritable cercle vicieux et revient, dans ses modalités et dans sa finalité, à son origine. En effet, s'il a été mis en place afin de contrôler tout d'abord *de visu* le sexe et donc la féminité « non hégémonique » des athlètes du bloc de l'Est, les contrôles « visuels » ont très vite été supprimés et remplacés par des mesures estimées moins invasives et plus scientifiques. En revanche, aujourd'hui, c'est à nouveau s'il y a un doute visuel que l'on impose ces contrôles... doute émis exclusivement envers des sportives non occidentales qui ne répondent pas aux critères normatifs de la féminité hégémonique « occidentale » attendus sur les terrains sportifs. L'interférence des marqueurs du sexe, de la race et de la classe dans les arguments aujourd'hui avancés en faveur du test de féminité est ainsi à interroger. La perte de privilèges des pays occidentaux sur la scène internationale

sportive et politique provoque alors des résistances qui s'opèrent au détriment des femmes racialisées.

Tous ces processus se cristallisent autour de l'exemple de Dutee Chand, une sprinteuse indienne âgée de dix-huit ans, qui n'a pas été autorisée à participer aux Jeux du Commonwealth durant l'été 2014 à Glasgow, en raison d'une hyperandrogénie, c'est-à-dire une production jugée excessive d'hormones androgènes (en particulier la testostérone), censée lui procurer un « avantage » sur ses autres concurrentes, selon les instances dirigeantes sportives. L'athlète a refusé de se soumettre au règlement et a déposé une plainte auprès du tribunal arbitral du sport (TAS), expliquant ne pas comprendre pourquoi elle devrait subir une hormonothérapie ou, davantage encore, des opérations, alors qu'elle n'a pas triché et que ses avantages « estimés » sont le fait d'une production naturelle de son corps. Le TAS a décidé, le lundi 27 juillet 2015, d'autoriser Dutee Chand à concourir à nouveau. Il demande à la Fédération internationale d'athlétisme de suspendre pendant deux ans son règlement relatif à l'hyperandrogénisme féminin. Le tribunal estime qu'il manque d'« évidence scientifique » qui attesterait de l'impact du taux de testostérone sur la performance sportive. En réponse, l'étude de l'IAAF, de juillet 2017, critiquable et critiquée [Jordan-Young et Karkazis, 2019], réalisée à partir de plus de 2 000 données associant meilleures performances d'athlètes hommes et femmes et leurs taux de testostérone [Bermon et Garnier, 2017], conclut que les femmes aux plus hauts taux de testostérone ont de meilleures performances dans certaines disciplines, soit le lancer du marteau, le saut à la perche, le 400 m haies, le 400 m et le 800 m. Ces résultats mettent en évidence la difficulté de définir un critère de performance unique lorsqu'on se place au niveau du sport en général, avec ses différentes disciplines, qui chacune valorise des dispositions physiques particulières. L'IAAF maintient alors l'existence d'un seuil maximal de testostérone comme condition à la participation des candidates chez les « dames » dans les derniers règlements, entrés en vigueur en novembre 2018, et en abaisse même la valeur, de 10 nmol/L de sang à 5, pour les épreuves allant du 400 mètres aux miles. Caster Semenya, du nom d'une jeune coureuse sud-africaine du 800 mètres, soupçonnée de ne pas être une « vraie femme » à la suite de sa victoire aux championnats du monde de Berlin en 2009 et à qui des tests hormonaux ont été imposés, a engagé alors à son tour auprès du TAS une procédure pour contester ces règlements [Bohuon, 2015]. Cette fois, le tribunal a donné raison à l'IAAF, tout

en jugeant ce règlement discriminatoire mais nécessaire pour préserver l'intégrité des compétitions des femmes. Semenya, qui a fait appel devant le Tribunal fédéral suisse, est dans l'attente de la décision. Elle a été interdite de participer aux championnats du monde de Doha en septembre 2019, tout comme la coureuse kenyane Margaret Wambui ou encore l'athlète du Burundi Francine Niyonsaba. Aujourd'hui, c'est donc aux hormones androgènes que les institutions sportives dirigeantes et certains scientifiques attribuent un « sexe », considérant que s'il y a un impact du taux de testostérone sur la performance sportive, ces hormones doivent rester l'apanage des hommes.

Renvois aux notices : Bicatégorisation ; Corps légitime ; Danse ; Incorporation ; Organes sexuels ; Postcolonialités ; Race ; Santé ; Trans'.

Bibliographie

- ARNAUD P. et TERRET T. (1996), *Histoire du sport féminin*, Paris, L'Harmattan.
- BAILLETTE F. et LIOTARD P. (1999), *Sport et Virilisme*, Carnon, Quasimodo & fils.
- BERMON S. et GARNIER P.-Y. (2017), « Serum androgen levels and their relation to performance in track and field : mass spectrometry results from 2 127 observations in male and female elite athletes », *British Journal of Sports Medicine*, vol. 51, n° 17, p. 1309-1314.
- BOHUON A. (2012), *Le Test de féminité dans les compétitions sportives. Une histoire classée X ?*, Donnemarie-Dontilly, Éditions iXe.
- (2015), « On the gender tests : to an East/West antagonism at a North/South antagonism », *International Journal of the History of Sport*, vol. 32, n° 7, p. 965-979.
- BOHUON A. et RODRIGUEZ E. (2016), « Gender verifications vs. anti-doping policies : sexed controls », in MONTANOLA S. et OLIVESI A. (dir.), *Gender, Sport and Ethics The Case of Caster Semenya*, Londres, Routledge.
- BUTLER J. (2005 [1990]), *Trouble dans le genre. Le féminisme et la subversion de l'identité*, Paris, La Découverte.
- CAHN S. K. (1993), « From the “muscle moll” to the “butch” player. Mannishness, lesbianism, and homophobia in U.S. women's sport », *Feminist Studies*, vol. 19, n° 2, p. 343-368.
- DAVISSE A. et LOUVEAU C. (1998), *Sports, école, société. La différence des sexes, féminin, masculin et activités sportives*, Paris, L'Harmattan.
- DEFRANCE J. (1987), *L'Excellence corporelle. La formation des activités physiques et sportives modernes (1770-1914)*, Rennes, PUR.
- DORLIN É. (2006), *La Matrice de la race. Généalogie sexuelle et coloniale de la nation française*, Paris, La Découverte.

- (2012), « Préface. Du sexe musculaire au genre de la testostérone », in BOHUON A., *Le Test de féminité dans les compétitions sportives. Une histoire classée X?*, Donnemarie-Dontilly, Éditions iXe, p. 13-22.
- ELIAS N. et DUNNING E. (1986), *Sport et Civilisation, la violence maîtrisée*, Paris, Fayard.
- FAUSTO-STERLING A. (2012), *Corps en tous genres. La dualité des sexes à l'épreuve de la science*, Paris, La Découverte.
- FÉNICHÉL P. et al. (2013), « Molecular diagnosis of 5 α -reductase deficiency in 4 elite young female athletes through hormonal screening for hyperandrogenism », *Journal of Clinical Endocrinology & Metabolism*, vol. 98, n° 6, p. 1055-1059.
- GIMENEZ I. (2014), « Des “tests de féminité” aux “contrôles de genre” dans le sport : méthodes et stratégies médicales », mémoire de master 1 en histoire, ENS de Lyon.
- GUILLOT V. (2008), « Intersexes : ne pas avoir le droit de dire ce que l'on ne nous a pas dit que nous étions », *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 27, n° 1, p. 37-48.
- HARGREAVES J. (1994), *Sporting Females. Critical Issues in the History and Sociology of Women's Sport*, Londres, Routledge.
- HARGREAVES J. et VERTINSKY P. (2007), *Physical Culture, Power, and the Body*, New York, Routledge.
- HARTMANN-TEWS I. et PFISTER G. (2003), *Sport and Women. Social Issues in International Perspective*, Londres, Routledge.
- JORDAN-YOUNG R. et KARKAZIS K. (2019), *Testosterone. An Unauthorized Biography*, Cambridge, Harvard University Press.
- KARKAZIS K., JORDAN-YOUNG R., DAVIS G. et CAMPORESI S. (2012), « Out of bounds ? A critique of the new policies on hyperandrogenism in elite female athletes », *The American Journal of Bioethics*, vol. 12, n° 7, p. 3-16
- LAQUEUR T. (1992), *La Fabrique du sexe. Essai sur le corps et le genre en Occident*, Paris, Gallimard.
- LIOTARD P. (dir.) (2008), *Sport et Homosexualités*, Carnon, Quasimodo & Fils.
- MARKULA P., BRUCE T. et HOVDEN J. (2010), *Sportswomen at the Olympics. A Global Content Analysis of Newspaper Coverage*, Rotterdam, Sense.
- MENESSON C. (2005), *Être une femme dans le monde des hommes. Socialisation sportive et construction du genre*, Paris, L'Harmattan.
- MESSNER M. A. et SABO D. F. (1990), *Sport, Men, and the Gender Order. Critical Feminist Perspectives*, Champaign, Human Kinetics.
- MOSSE G. L. (1997), *L'Image de l'homme. L'invention de la virilité moderne*, Paris, Abbeville Press.
- PARK R. J. et VERTINSKY P. (2013), *Women, Sport, Society. Further Reflections, Reaffirming Mary Wollstonecraft*, Londres, Routledge.
- PEYRE E. et WIELS J. (2015), *Mon corps a-t-il un sexe ? Sur le genre, dialogues entre biologie et sciences sociales*, Paris, La Découverte.

- QUIN G. et BOHUON A. (2013), *L'Exercice corporel du XVIII^e siècle à nos jours. De la thérapeutique à la performance*, Paris, Glyphe.
- (2015), *Les Liaisons dangereuses de la médecine et du sport*, Paris, Glyphe.
- STEWART M. L. (2001), *Physical Culture for Frenchwomen (1880-1930)*, Baltimore, John Hopkins University Press.
- TERRET T. (2005), *Sport et Genre*, Paris, L'Harmattan.
- VERBRUGGE M. (2012), *Active Bodies. A History of Women's Physical Education in Twentieth Century America*, Oxford, Oxford University Press.
- VERTINSKY P. et CAPTAIN G. (1994), « More myth than history : American culture and representations of the Black female's athletic ability », *Journal of Sport History*, vol. 25, n° 3, p. 532-561.
- VIGARELLO G. (1978), *Le Corps redressé. Histoire d'un pouvoir pédagogique*, Paris, Delarge.
- WACKWITZ L. A. (2003), « Verifying the myth : Olympic sex testing and the category "woman" », *Women's Studies International Forum*, vol. 26, n° 6, p. 553-560.
- WIEDERKEHR S. (2009), « We shall never know the exact number of men who have competed in the Olympics posing as women : sport, gender verification and the Cold War », *International Journal of the History of Sport*, vol. 26, n° 4, p. 556-572.
- WOODWARD K. (2012), *Sex Power and the Games*, Basingstoke, Palgrave Macmillan.